

Carpe Scène

Trafic de carpes Entretien avec CATAC



Entretien réalisé par David Tartaglione

Le trafic de carpes dans les eaux du domaine public français est un véritable fléau qui perdure depuis deux décennies. A court terme, si nous n'agissons pas, c'est le cheptel de grosses carpes qui est en danger d'extinction. Dans de nombreuses régions déjà, les dégâts sont importants et le problème s'est propagé aux quatre coins de l'hexagone avec une ampleur inquiétante pour notre domaine public. L'association CATAC mène un combat sans relâche contre ce fléau. Rencontre avec ces bénévoles voués à une cause qui nous concerne tous et que nous devons soutenir pour continuer de jouir de notre formidable domaine public et de son cheptel de carpes.

Depuis quand existe l'association CATAC, quelle est sa vocation ?

La CATAC existe officiellement depuis 2010. Elle a été créée pour fédérer les pêcheurs de carpes du Grand Ouest de la France et lutter contre le trafic, elle se nommait à l'époque Cellule Anti Trafic de l'Association Carpouest. Aujourd'hui, cette même cellule est placée sous l'égide de l'Union Nationale des Carpistes Libres. En 2011, cette organisation a collaboré activement, avec d'autres associations et sites web, à obtenir une table ronde lors du forum de Montluçon. Cette réunion a permis de confirmer que le plan d'eau de Château Cavaignac a été empoisonné massivement avec des poissons issus de plus d'une vingtaine de lieux du domaine public. Fort de cette victoire et de cet élan l'association Carpouest qui travaillait essentiellement au plan régional a cédé sa place à l'Union Nationale des Carpistes Libres (UNCL). Désormais la cellule anti trafic CATAC a pris du grade en travaillant des dossiers de portée nationale et internationale. Sa vocation première est de collecter les informations sur le trafic et de proposer tous les dossiers à la disposition des organisations gouvernementales : ONCFS, ONEMA, Fédérations, gendarmeries, services fiscaux... Cette cellule regroupe un certain nombre de personnes dont les identités sont préservées et qui ont toutes en commun d'être dégagées des influences médiatiques, financières ou d'intérêts personnels. Parmi les travaux en cours, la CATAC œuvre aussi à globaliser la création de CPS (commission de pêche spécialisée) dans chaque département et milite également pour que la FPNF (Fédération Nationale de Pêche en France) crée une commission sur le Trafic

en France. Totalement indépendante, ce qui est rarissime dans notre microcosme « carpiste », la CATAC est maintenant reconnue comme un acteur privilégié, raisonnable et raisonné, de la pêche de la carpe en France.

Le trafic de carpes en France perdure depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, nous pouvons être inquiets pour notre domaine public qui se vide de ses spécimens. Comment s'organise le trafic en France et quelle est son ampleur ?

Il n'y a pas un trafic mais des trafics. Le premier, et probablement le plus courant est le trafic par ignorance. Des pêcheurs lambda n'ayant pas connaissance de la loi et des risques sanitaires continuent de pêcher des poissons du domaine public pour les introduire ailleurs (public ou privé). Il s'agit souvent de petites quantités de poissons. Dans certaines régions où les étangs sont situés à proximité immédiates de grands lacs, de rivières ou de fleuves, c'est une « tradition » funeste. Toutes les espèces piscicoles sont concernées. Pour lutter contre cela, nous avons demandé à toutes les fédérations de rajouter sur leur dépliant remis avec le permis un encart rappelant la loi et de faire des rappels à l'ensemble de la garderie, une brochure a même été diffusée par de nombreuses fédérations de pêche sur différents supports (Internet, dépliants, brochures, guides de pêche, newsletters...). Elle se nomme « Que faire face au trafic de carpes ». Une autre démarche similaire a été réalisée il y a peu auprès de l'ONEMA et de l'ONCFS. Le deuxième concerne des pêcheurs qui volent en toute connaissance de



cause des poissons pour empoissonner leurs étangs privés qu'ils soient ou non à vocation commerciale. Les quantités sont souvent limitées, mais multipliées par le nombre, les dégâts pour le domaine public sont importants. Cependant, nous sommes convaincus que certains de ces privés ont un cheptel provenant 100% du domaine public, car lors de l'achat de leurs étangs, certains n'avaient aucun poisson, et n'ont jamais fait appel à des pisciculteurs !

Le troisième est celui des trafiquants confirmés. Des personnes organisées qui agissent la plupart du temps sur commande. Camions, bacs, étangs de stockage, ils ont tout pour vider les lacs et rivières de leurs spécimens. Ils vendent le fruit de leurs pêches soit directement à des étangs privés, soit à des pisciculteurs ou des pêcheurs professionnels afin de « blanchir » le poisson. Certains croient encore que depuis l'affaire Nash, ceci n'est plus d'actualité... Ils se trompent ! Pour donner, un ordre d'idée, nous avons à ce jour 120 dossiers ouverts de trafics avérés. Et ce n'est malheureusement que la partie immergée de l'iceberg. On peut imaginer que chaque jour, des dizaines de carpes sont volées au domaine public pour satisfaire l'ego de quelques-uns prêts à payer des fortunes pour attraper eux aussi leur « spécimen » dans des plans d'eau privés. Un dernier point nous inquiète également. Ce n'est pas du trafic proprement dit car « légal ». La demande en grosses carpes étant de plus en plus forte, certains pêcheurs professionnels se sont reconvertis dans la pêche à la carpe au filet et revendent leurs poissons, soit à des pisciculteurs, soit directement à des étangs privés. Imaginez les dégâts terribles qu'ils peuvent causer sur le cheptel de carpes spécimens du domaine public si les filets sont posés sur les frayères... Et pourtant cette année encore de nombreux témoignages attestent que la pratique se généralise. C'est scandaleux !

L'impression qui domine, c'est que beaucoup considèrent le domaine public comme un lieu où l'on peut se servir impunément et indéfiniment en carpes et autres poissons pour satisfaire son ego et/ou gonfler son portefeuille.

Quel sont les outils juridiques permettant de stopper et verbaliser les voleurs de carpes actuellement ?

Aujourd'hui, la loi existe mais n'a jamais été appliquée. Pour l'instant, seul un flagrant délit permettrait une condamnation. Les plaintes qui ont déjà été déposées ont été classées sans suite car la preuve photographique n'est pas considérée comme suffisante par les procureurs. Il n'y a pas à ce jour de preuve scientifique irréfutable pour valider qu'il s'agit d'un même poisson, mais cela va bientôt changer...

Il est important pour nous que le premier dossier déposé soit sans failles pour pouvoir être suivi d'une condamnation et donc faire jurisprudence.

Vous souhaitez ouvrir une commission trafic au sein de la FNPF. Qu'en est-il ?

Pour être honnêtes, nous avons clairement été dépassés par notre « succès » et par l'ampleur des dossiers que nous avons en notre possession. Nous ne pouvons plus agir seuls, nous avons besoin d'un appui fort des autorités compétentes à l'image de ce qui se fait en Angleterre avec le CEFAS (enquêteurs rattachés au ministère de l'environnement, qui travaillent sur les dossiers de trafics et mouvements de poissons). Il faut des vrais enquêteurs et un vrai service juridique pour démanteler des entreprises mafieuses, car c'est de bien cela dont il s'agit. En plus des nombreux dossiers en notre possession, nous avons également la liste très détaillée de l'ensemble des privés à vocation commerciale en France et notamment ceux réservés uniquement à la clientèle étrangère avec tour opérateurs...



Voici la demande qui a déjà été lue plus de 8000 fois en quelques jours sur le blog de la CATAC, cette même demande a été envoyée à la FNPF, plus précisément à M Roustan en personne, ainsi qu'à toutes les Fédérations de Pêche de France afin qu'elles jugent elles aussi de la gravité de ce fléau :

La Cellule Anti Trafic des Associations Carpistes (CATAC), placée sous l'égide de l'UNCL, se bat depuis longtemps contre le trafic de poissons en France. Notre groupement associatif, composé de bénévoles, a déjà accompli un travail inégalé pour lutter contre le trafic en France. Aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur des problématiques et des dossiers mis au jour, nous demandons l'appui de Notre Fédération. Avec un budget de 20 millions d'euros par an, par son statut, son influence, son réseau étroit avec les autres instances (ONCFS, ONEMA), la FNPF peut nous aider à changer les choses. Elle dispose des moyens qui sont sans commune mesure avec les nôtres pour mettre en place des procédures de contrôle, pour déclencher des interventions sur le terrain, pour se porter partie civile et assurer le suivi des dossiers au plan juridique.

Est-ce à nous, petite association, de faire sans cesse la chasse aux trafiquants (nombreuses preuves photos, témoignages écrits, relevés de plaques d'immatriculations, planques sur le terrain...), de remonter les réseaux, de comprendre qui fait quoi, la place des pêcheurs professionnels, pisciculteurs, de trouver les étangs de stockage (plaques tournantes) ? Devons-nous continuer à communiquer sur la réalité du trafic en mettant en jeu notre propre sécurité (caméra cachée M6) ?

Est-ce à nous encore d'être les interlocuteurs privilégiés des officiels britanniques (Cefas – Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science), à nous de faire la chasse aux petites annonces frauduleuses (vente illicite de poissons du domaine public). Qui a les moyens de mettre en œuvre de faire reconnaître les méthodes scientifiques de reconnaissance de poissons ? Qui

Carpe Scène - Carpe Scène - Carpe Scène



peut faire intervenir l'ONCFS ou les garderies sur le terrain, de jour comme de nuit ?

Nous disposons de nombreux éléments. Mais pour que le trafic recule, pour que moins de poissons disparaissent de nos eaux publiques, nous avons besoin de leur transmettre nos dossiers, en toute confiance. Nous avons besoin d'être entendus et que le service juridique de la FNPF accepte de prendre enfin en charge la problématique du Trafic de poissons sur le sol français !

Chaque poisson volé qui finit dans une eau commerciale, c'est votre patrimoine halieutique qui s'appauvrit. Et par milliers, aujourd'hui encore, ils continuent de disparaître pour devenir le fonds de commerce d'intérêts privés. Nous possédons énormément de preuves photos de carpes prises au domaine public, mais qu'en est-il des silures, black-bass, et autres espèces ?

Il s'agit réellement de sauver le domaine public. Nous comptons déjà de nombreux départements touchés par le pillage. Les témoignages de gravières, lacs, biefs de rivières vidés de leurs plus beaux spécimens se comptent par centaines. Si rien n'est fait, à terme, c'est tout le domaine public qui perdra son attractivité, et qui sera par conséquent déserté des pêcheurs, faute de poissons ! Nous vous livrons ici quelques extraits de notre collection, exemples, preuves photos de pillages. Nous les livrons aussi à la FNPF. Nous souhaitons qu'elle prenne en charge au moins les dossiers les plus aboutis, ceux sur lesquels nous ne pouvons avancer faute de moyens, les plus grosses affaires, trop exigeantes en termes de moyens, à tous niveaux.

Nous pouvons continuer encore

longtemps à mettre sous les yeux de nos responsables les dérives, les abus, les vols. La prise de conscience ? Elle est générale parmi les pêcheurs, et nous nous en félicitons. L'est-elle parmi nos dirigeants ?

La FNPF réfléchit actuellement à l'avenir de la pêche en France. Cette réflexion, cette remise en question est très louable et appréciée de nous tous. Et elle ne peut être complète que si elle aborde les problèmes des pêcheurs. Le trafic de poissons, en particuliers des carpes, ne peut plus être passé sous silence ! Une commission où il est uniquement question du Trafic, au cœur même de la FNPF sera une avancée déterminante pour les pêcheurs, pour la protection de nos poissons, et pour l'avenir de la pêche dans le domaine public. Et c'est dans la discussion, dans l'échange des informations dans un sens comme dans l'autre, et dans le respect, que la Fédération qui NOUS représente prouvera sa volonté de lutter, elle aussi, contre le trafic qui nous indignent tous !

Vous avez lu Stéphane Hessel ? « Indignez-vous » ? Il termine par ces mots : « Créer c'est Résister, Résister c'est Créer ! ». Nous en sommes là, aussi, quelque part en Résistance. Et nous nous tournons vers ceux qui peuvent rendre notre passion plus saine, plus attirante, pour leur dire de Résister aussi, et de Créer. Nous vous invitons à venir lire les autres propositions que l'UNCL CATAC va donner à la FNPF : <http://lacatac.wordpress.com/2013/08/23/propositions-de-nouvelles-reglementations-peche-par-luncl/>

Plusieurs trafics en France et en Angleterre impliquent des pêcheurs connus appartenant à des teams réputés. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Nous ne sommes pas là pour lancer des rumeurs mais pour établir des faits irréfutables que les trafiquants ou non appartiennent à des teams. Nos enquêtes ont permis de démontrer que de nombreuses marques achetaient des plans d'eau à vocation commerciale que ce soit en France ou en Angleterre. Certaines ont des licences de pisciculture ou en on pris récemment, les mêmes sont propriétaires d'étangs non utilisés commercialement qui pourraient servir de stockage. Et parmi ces noms là on retrouve, sans surprises, quelques-uns des plus connus du marché de la pêche de la carpe...

Certains trafics bien organisés génèrent énormément d'argent et d'intérêts. Depuis que vous vous investissez dans cette noble cause, vous subissez régulièrement des pressions voire des menaces physiques ? Qu'en est-il vraiment ?

Des pressions nous en subissons depuis le début. Dès que l'on touche au business, il y a des réactions. Aujourd'hui dès que nous subissons des harcèlements nous portons plainte systématiquement. Il est clair que pour la sécurité de nos proches, sur certains gros dossiers, nous n'irons pas plus loin dans l'investigation. Il y a un vrai risque physique, certains de nos collaborateurs en ont déjà fait les frais. Il faut être clair : Avec des centaines de milliers d'euros à la clé, nous nous trouvons désormais face à des gens bien souvent armés, qui parfois payent des gardes du corps pour les couvrir lors de leurs vols. Nous avons affaire à des organisations regroupant de très nombreuses personnes, tenant des rôles précis, dirigées de la France ou de l'étranger. La vérité dépasse la fiction oui...

Comment peut-il en être autrement au vu de ce que rapporte le trafic ? La CATAC a atteint sur certains dossiers sa limite de capacité. C'est maintenant aux instances de se prendre en charge, de prendre la mesure du problème. Nous ne demandons pas de solution pour demain, mais à minima,



Carpe Scène - Carpe Scène - Carpe Scène

des moyens de lutte, et placer le problème du trafic au cœur des débats pour protéger nos poissons, et pour les pêcheurs du domaine public.

Ressentez vous une réelle inquiétude des carpestes français face à ce fléau que représente le trafic pour l'avenir de notre domaine public ?

L'immense majorité des pêcheurs de carpes ne voit guère plus loin que ses cannes. A vrai dire, nous avons franchement l'impression que tant que « son » secteur de pêche n'est pas touché, que « ses » carpes ne disparaissent pas ce n'est pas « son » problème. Mais comme il y a de plus en plus de vols, cela concerne de plus en plus de monde, malheureusement. Quand les pêcheurs réagissent c'est souvent trop tard, les poissons sont déjà partis ailleurs, la plupart du temps dans le privé du coin. Heureusement, il y a toujours une bonne base de motivés qui sont prêts à aller au feu



contre vents et marées pour défendre le domaine public et son cheptel. Reste à nous organiser en créant des CPS localement et ayant les moyens de lutter efficacement contre ce fléau. De plus en plus de pêcheurs se tournent vers des centres de pêche privés. Comment éviter de pêcher des plans d'eau crapuleux ? Comment s'assurer que tel ou tel plan d'eau est propre ? Ne faudrait-il pas à terme envisager un « label » pour les sites de pêche qui respectent les règles ?

C'est aux pêcheurs de se poser la bonne question : D'où proviennent les poissons ?

La CATAC dispose de 120 dossiers « trafic », et recense environ 500 privés en France, combien de nouveaux dossiers la CATAC va-t-elle encore recevoir ces prochains mois ? Et elle n'aura jamais connaissance de tout ce trafic. Nous en sommes convaincus



à ce jour, une grande majorité de ces privés est très loin d'être « propre ». Au début de la création de cette cellule anti trafic, nous avions tous sans exception sous estimé l'ampleur de ce fléau, aujourd'hui, nous sommes tout simplement écœurés à chaque fois qu'un dossier arrive, sachant que nous pouvons en recevoir plusieurs par semaine.

Nous devons tous réagir face à ce pillage avant qu'il ne soit trop tard ! Pour en revenir à la pêche dans le privé, nous pouvons souvent constater des tonnes de poissons à l'hectare qui la plupart du temps sont en densité telle qu'ils se nourrissent presque exclusivement des appâts des pêcheurs. On est à mille lieux de la recherche d'immersion avec la nature, de ce sentiment de liberté, cette plénitude que l'on vient chercher en pêchant la carpe. Pour répondre précisément à ta question, non, ce n'est pas à nous d'organiser cela.

Aujourd'hui, il y a tellement de moyens de blanchir des carpes du domaine public qu'un label serait juste une carte blanche aux trafics. Pour les règles, l'immense majorité, si ce n'est la totalité des centres de pêche privés sont en infraction. Infraction sur la LEMA en introduisant tout et n'importe quoi dans les plan d'eau (esturgeon, amour blanc...), infraction sur les règles de sécurité, infraction sur leurs dénominations et leurs fonctions, infraction sur la Licence IV..., et il y a encore un grand nombre de ces plans d'eau qui ne sont même pas enregistrés comme société.

Comment doivent s'y prendre les pêcheurs qui souhaitent rejoindre votre mouvement ?

Depuis que l'UNCL est née, aucune adhésion n'est demandée, chaque pêcheur motivé peut donc venir nous rejoindre assez facilement via les réseaux sociaux, ou via le forum UNCL (<http://www.forumcarpouest.com/>) afin d'accéder à divers groupes de travail comme les Commissions Pêche Spécialisées (CPS) ou d'autres commissions comme ce fut le cas ces derniers mois concernant la création des textes et des arguments afin de proposer à la FNPF divers axes pour protéger notre domaine public. L'Union dispose aussi d'un blog afin de diffuser ces communiqués, à ce jour, celui-ci a dépassé les 60 000 visiteurs, le lien est le suivant : <http://lacatac.wordpress.com>

Mais les membres du bureau ainsi que les membres actifs s'interrogent sur la mise en place d'une adhésion annuelle à l'UNCL pour 2014 voire 2015, une proposition pourrait être faite lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014, aucune date n'est encore retenue. Ces adhésions pourraient servir au bon fonctionnement de l'UNCL et de la CATAC... De nombreux autres projets sont en étude, donc n'hésitez pas à venir nous rejoindre et protéger notre/votre domaine public !